

Mis en ligne le 24/11/2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2022-291

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale
Objet : Réglementation de la circulation et stationnement rue Marcelin ALBERT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 du CGCT,
Vu l'article L511 et suivants du code de la sécurité intérieure,

Considérant la demande formulée par la Mairie de CUXAC-d'AUDE et afin d'effectuer la plantation d'arbres sur l'esplanade à l'avant du bâtiment de la médiathèque, du lundi 28 novembre 2022 au vendredi 02 décembre 2022 inclus

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit du lundi 28 novembre 2022 au vendredi 02 décembre 2022 inclus de 08h00 à 18h00 dans la rue Marcelin ALBERT à partir de la rue Jean JAURES sur 4 places sauf la place PMR

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 23 novembre 2022

Le Maire,



Grégory DELFOUR